REPUBLIQUE FRANCAISE

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBÉRATIONS du CONSEIL de COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Délibération n°18

L'AN deux mille vingt le mardi 15 septembre, le conseil communautaire, convoqué le 9 septembre 2020 s'est réuni à Riom, Salle Dumoulin, à 19 heures, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

Effectif légal du conseil communautaire : 60

Nombre de conseillers en exercice : 60

Nombre de conseillers présents ou représentés : 60

Nombre de votants : 60

Date de convocation : 9 septembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 23 septembre 2020

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Patrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, Mme PARRAIN Karine, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, **titulaires.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M AGBESSI Eric *a donné pouvoir à* M DUBOIS Gérard,
- M AYRAL Jean-Paul *a donné pouvoir à* M MELIS Christian,
- M BOISSET Jean-Pierre *a donné pouvoir à* Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie,
- M CHASSAING Pierre *a donné pouvoir à* M PECOUL Pierre,
- Mme DE MARCHI Véronique *a donné pouvoir à* Mme VAUGIEN Evelyne,
- M GRENET Daniel *a donné pouvoir à* M VERMOREL Pierrick,
- Mme GRENET Michèle *a donné pouvoir à* Mme BERTHELEMY Hélène,
- Mme HOARAU Catherine *a donné pouvoir à* Mme ABELARD Nathalie,
- Mme PANIAGUA Murielle *a donné pouvoir à* M REGNOUX Marc,
- M THEVENOT Laurent *a donné pouvoir à* Mme DUPONT Laurence,
- M WEINMEISTER Nicolas *a donné pouvoir à* M BEAURE Nicolas.

Objet : Musée Mandet – Exposition temporaire *Muses et Merveilles* : tarifs du catalogue et des articles boutique

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M BEAURE Nicolas

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200915-DELIB2020091518-DE
Date de télétransmission : 23/09/2020
Date de réception préfecture : 23/09/2020

Rapport n°18 – Musée Mandet – Exposition temporaire *Muses et Merveilles* : tarifs du catalogue et des articles boutique

Vu la décision n°2020-18 du Président de la communauté d'agglomération en date du 08 juin 2020 relative à l'organisation par Riom Limagne et Volcans de l'exposition temporaire *Muses et Merveilles* au Musée Mandet du 17 octobre 2020 au 25 avril 2021 et à l'édition d'un catalogue d'exposition,

Considérant les tarifs proposés suivants :

Intitulé de l'article	Nombre d'exemplaire gratuits	Nombre d'exemplaire payants	Tarif de vente
Catalogue d'exposition	100 (Dont 50 à destination de l'artiste)	200	10 €
Sac en tissu illustré	10	50	7 €
Sérigraphie format carte postale *Chats*	0	60	4 €
Sérigraphie *Oiseaux*	0	6	39 €
Sérigraphie *Chat & oiseaux*	0	4	39 €
Sérigraphie extrait du *Cabinet de Curieuses*	0	22	35 €
Sérigraphie couverture du *Cabinet de Curieuses*	0	4	55 €
Livre d'artiste *Cabinet de Curieuses*	0	2	135 €

Considérant la convention de mise en dépôt-vente avec la librairie Le cadran solaire à Riom, déterminant les ouvrages concernés et leurs tarifs :

Nom de l'ouvrage	Tarif de vente
Petit renard	9,50 €
De catastrophe en catastrophe	15 €
Mission catiche !	15 €
Petit ogre veut un chien	15 €
Zette et Zotte à l'uzine	16 €
La Déjeunite de Madame Mouche	15 €
Rond comme un caillou en bois	20 €
Mordicus	21 €
Le type	14 €

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité décide :

- **D'approuver les tarifs de vente du catalogue et des articles boutiques en lien avec l'exposition *Muses et Merveilles*,**
- **D'approuver le nombre d'exemplaires gratuits afin d'assurer la promotion de l'exposition auprès des partenaires des musées,**
- **D'autoriser le réassort des différents articles,**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mise en dépôt-vente avec Le cadran solaire.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.
A Riom, le 16 septembre 2020

Le Président

Frédéric BONNICHON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION Riom Limagne et Volcans

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. Cette décision, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200918
DELIB 2020-09518-DE
Date de télétransmission : 23/09/2020
Date de réception préfecture : 23/09/2020